

La directrice-adjointe

A l'attention des Responsables de projets scientifiques

Plouzané, le 06 mai 2019

Objet : Appel à Projets 2020
N. réf : DiR/ChDB/2019

Cher(e) Collègue,

L'appel à projets annuel de l'Institut Polaire Français Paul-Emile Victor est ouvert en ligne à dater de ce jour : 06.05.2019.

Les dossiers d'actualisation des projets en cours, les demandes de renouvellement des projets pluriannuels arrivés à terme et les nouvelles soumissions de projets de recherche dans les régions polaires (Arctique, Antarctique, Dumont d'Urville et Concordia) et Subantarctiques sont à déposer impérativement avant le : [15 juillet 2019 minuit.](#)

Noter que la date limite passée, il ne sera plus possible d'accéder au site de saisie.

Les dates du calendrier ont évolué pour faciliter une mise en place plus simultanée des évaluations scientifiques d'une part et opérationnelles d'autre part et pour permettre une meilleure préparation des opérations en Arctique qui démarre parfois dès fin janvier.

Soumission des projets :

Les projets sont uniquement soumis en ligne à partir du site sécurisé : <https://sciences.ipev.fr/proposals/>

Pour les projets en cours ou les demandes de renouvellement, l'authentification au site « proposals » par login, les numéros de projets ainsi que les codes s'y rapportant restent inchangés.

Dans le cas des projets nouveaux, nous invitons les demandeurs à faire une demande comportant les éléments suivants :

- Nom, prénom et statut du porteur,
- Lieux souhaité(s) de mise en œuvre du projet,
- Durée souhaitée du projet,
- Résumé en quelques lignes (15 à 20 lignes) de l'étude envisagée, incluant les aspects scientifiques et un bref aperçu des besoins logistiques, techniques, et budgétaires.

Pour ce faire, merci de prendre contact par courrier électronique avec Catherine Etienne (cetienne@ipev.fr)

L'éligibilité de la demande sera étudiée. Si elle s'avère éligible, les login et mot de passe nécessaires pour l'accès à la saisie en ligne du dossier seront adressés.

Pour mémoire, l'IPEV ne soutient que des projets scientifiques émanant d'organismes de recherche publics français et le porteur doit être titulaire de l'un de ces organismes. Les projets soumis par des étudiants en thèse, post-doc, chercheurs ou enseignants-chercheurs émérites, ne sont pas recevables.

L'IPEV ne finance pas les projets de thèse mais des projets de recherche sur 1 à 4 ans (renouvelable éventuellement).

Par ailleurs, notez qu'il est dorénavant possible d'avoir un double portage du projet (deux Co-I possibles), sous réserve que les deux porteurs soient statutaires.

Pour tout renseignement sur le statut des projets déjà accordés (en cours ou en renouvellement), n'hésitez pas à contacter Catherine Etienne avant toute saisie en ligne. (cetienne@ipev.fr)

En cas de difficultés techniques, merci de contacter Thierry Lemaire, administrateur du site, à l'adresse : proposals@ipev.fr

Projets observatoires labellisés et projets d'observation à long terme :

Les projets s'inscrivant dans une dynamique de recherche requérant des observations à long terme (processus physiques, chimiques, biologiques ou écologiques à variabilité lente ou sporadique), hors dispositif INSU Océan-Atmosphère (voir plus bas), devront clairement distinguer dans leur rédaction les objectifs et les types de suivis ou paramètres liés à cette dynamique « observatoire », de ceux liés, le cas échéant, à des études de processus plus ponctuelles même si elles sont adossées aux séries/observations à long terme. Cette distinction devra également s'appliquer à la description des travaux envisagés, leur mise en œuvre opérationnelle et leur valorisation scientifique.

Cela se traduit par :

- 1) Pour les projets nouveaux ou les demandes de renouvellement :
 - Dans la partie pluriannuelle « Proposal » :
Dans chaque rubrique de la section 2 « Scientific project description and organisation », créer deux paragraphes bien distincts et identifiés, l'un pour les opérations relevant d'une dynamique « observatoire », de ceux relevant d'études plus ponctuelles ;
 - Dans la partie « campaign » : faire de même pour les sections 2 à 4.

- 2) Pour les projets en cours :
 - Dans la partie « update » :
Dans la section 5 « Update/change in the objectives », apporter le cas échéant des précisions sur les objectifs du dossier initial relevant d'une dynamique « observatoire », de ceux relevant d'études plus ponctuelles ;
 - Dans la partie « campaign » : faire de même pour les sections 2 à 4.

Pour les dispositifs INSU ou relevant d'Infrastructures de Recherche (IR) ou Très Grande Infrastructures de recherche (TGIR) :

Préciser clairement dans vos dossiers, les dispositifs labellisés dans lequel votre projet est impliqué.

Cas particulier des dispositifs labellisés par l'INSU dans le domaine Océan-Atmosphère (OA) :

Pour la première fois cette année, pour le domaine OA, une instruction conjointe des demandes de labellisation ou de re-labellisation a été mise en place entre la Commission Spécialisée Océan-Atmosphère (CSOA) de l'INSU et l'IPEV, pour les activités dans le domaine polaire et sub-polaire. L'objectif est de mettre en cohérence la déclinaison polaire/subpolaire des observatoires avec la stratégie nationale à laquelle ils sont intégrés. En offrant un guichet unique, cette démarche évite une double soumission et une double évaluation. Elle permettra en outre à l'IPEV d'avoir une visibilité à cinq ans de ces projets.

Pour les projets concernés ayant soumis un dossier à la vague de labellisation 2020-2024 et strictement pour le périmètre du dossier de labellisation, seule la partie « campaign » du dossier IPEV est à remplir (car il s'agit du volet lié à la partie opérationnelle terrain). **Le dossier de labellisation fait office de dossier scientifique pour l'IPEV** (la partie « proposal » n'est pas à remplir). Nous attirons l'attention du porteur sur le fait que les demandes de soutien financier et humain pour la saison 2020-2021 doivent être cohérent avec le plan pluriannuel de financement et de demande de soutien humain inscrit au dossier de labellisation.

Si toutefois, les porteurs souhaitent adosser au périmètre soumis à labellisation, des études de processus plus ponctuelles, deux choix se présente à eux :

- Soit déposer un projet distinct complet, en précisant qu'il s'appuie sur un projet de type observatoire soumis à la labellisation conjointe par la CSOA et l'IPEV,
- Soit l'inscrire dans le projet IPEV associé au projet de type observatoire soumis à la labellisation, d'une part en remplissant la partie « proposal » du dossier IPEV et en mentionnant qu'elle décrit les objectifs pour cette étude particulière adossée à la partie observatoire et, d'autre part en distinguant très clairement dans la partie « campaign » du dossier, ce qui se rapporte à la partie observatoire de ce qui se rapporte aux études de processus.

Notez que les projets qui ont soumis un dossier à la labellisation INSU OA et qui étaient en cours à l'IPEV, sont mis en phase avec les vagues de labellisation et sont donc tous considérés cette année comme en renouvellement, ce qui a peu d'incidence, puisque seule la partie « campaign » est à renseigner.

Arctique :

Le bateau « Vagabond » offre la possibilité de prélèvements et celle de recevoir des chercheurs à son bord. Il sera positionné de mai 2019 jusqu'à la fin de l'été 2020 entre l'ouest du Groenland et le Nunavut, dans la zone d'Arctic Bay. Les dossiers de projets de recherche s'appuyant sur cette plate-forme sont recevables par l'IPEV à la condition explicite qu'ils aient été dimensionnés en accord avec Eric Brossier, propriétaire et opérateur de « Vagabond ». La mise en oeuvre sera envisageable (selon conditions d'accès au bateau vues avec Eric Brossier) à partir de début 2020 jusqu'à la période de fin de déploiement du bateau.

Pour réaliser ce dimensionnement en amont de la soumission d'un dossier à l'appel à projets IPEV, vous pouvez prendre contact avec Eric Brossier à l'adresse courriel : eric@vagabond.fr

Dans le dossier de soumission IPEV, la zone d'opération devra être « Arctic / Vagabond ».

Le couplage d'opérations à bord de Vagabond avec d'autres opérations sur d'autres sites restent bien sûr possible. Pensez alors à bien indiquer tous les sites dans votre dossier de soumission.

Langue :

Tous les dossiers devront être rédigés en anglais. Les projets sont en effet évalués en partie par des experts étrangers et le Conseil des Programmes Scientifiques et Technologiques de l'IPEV est partiellement composé de scientifiques étrangers.

Comité d'Ethique :

Pour les projets impliquant la manipulation d'oiseaux ou de mammifères, marins ou terrestres, nous vous informons que suite à la parution d'un nouveau champ d'application des dispositions réglementaires relatives à l'expérimentation animale au cas de la faune sauvage non captive, (note de service interministérielle DGAL/SDSPA/NN2013-8095 du 6 juin 2013), pour une mise en application du nouveau décret n° 2013-118 du 1er février 2013 relatif à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques, les responsables de projets doivent désormais déposer une demande d'agrément auprès de la DD(CS)PP du lieu du siège de leur organisme afin de déposer les demandes d'autorisations de projets pour l'année 2020-2021 auprès d'un Comité d'Ethique de votre choix. Par ailleurs, nous vous rappelons que pour toute manipulation d'espèces animales, les responsables de projet devront ensuite transmettre à l'IPEV les avis émis par les Comités Ethique avant toute mise en œuvre des projets sur le terrain.

Nous restons bien entendu à votre disposition pour répondre à vos questions concernant à la fois les aspects scientifiques et techniques des programmes eux-mêmes, ainsi que les modalités de saisie informatique.

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'expression de ma considération la meilleure.

La directrice-adjointe



Christine DAVID-BEAUSIRE